



Concept de protection de l'ASF pour la reprise des entraînements en petits groupes

Informations complémentaires et réponses aux questions fréquemment posées





Qui doit respecter le concept de protection de l'ASF ?

Le concept de protection de l'ASF est applicable pour l'entraînement de toutes les équipes et de tous les joueurs et joueuses qui participent à une compétition d'une Ligue de l'ASF, des sections Première Ligue et Ligue Amateur, ainsi que des Associations régionales. En sont exemptées les équipes et les joueurs de la Raiffeisen Super League et de la Brack.ch Challenge League. Pour eux existe un concept séparé de la Swiss Football League.

Qui autorise/approuve des concepts de protections individuels des clubs et exploitants d'installations ?

- Les concepts de protections doivent se conformer au concept de protection de l'ASF. Toutefois, ils ne doivent être soumis ou approuvés nulle part. Nous recommandons à nos clubs de reprendre le concept de protection de l'ASF à la lettre et de l'adapter aux conditions locales uniquement en cas de nécessité et en concertation avec l'exploitant, respectivement le propriétaire des terrains.
- D'éventuels concepts de protection pour certains sites sont sous la juridiction et responsabilité des exploitants ou propriétaires relatifs (villes / communes).

Pour le concept de protection de l'ASF les Offices fédéraux pour le sport (OFSP) et pour la santé publique (OFSP) ont confirmé la plausibilité.

Ecole contre entraînement :

Pour quelles raisons d'autres mesures s'appliquent aux écoles qu'aux entraînements de football ?

L'ASF se conforme aux exigences de l'OFSP et de l'OFSP. Des différences entre les leçons de sport de l'école et des entraînements de football sont possibles. De ce fait, nous notons des directives différentes des autorités pour le sport d'un côté pour les écoles de l'autre. Ils ne sont cependant pas de la responsabilité de l'ASF.

Hygiène :

Quelles mesures dois-je prendre pour l'entraînement de football ?

Tout le matériel utilisé doit au moins être nettoyé avec du savon et de l'eau (ballons, buts, portes, matériel d'entraînement comme les cônes etc.). D'autre part, il faudrait si possible utiliser du matériel de désinfection. A l'entrée et à la sortie du terrain de football du matériel de désinfection doit être à disposition afin de permettre à tous les participants de se nettoyer les mains.

Dimension du terrain et des groupes :

Combien de personnes sont autorisées à s'entraîner en même temps sur un terrain de football ?

Au maximum 20 joueurs, joueuses et entraîneurs (h/f) peuvent s'entraîner en même temps sur un terrain ordinaire (dimensions minimales 90 x 57.60 m) pour 11.

L'entraînement s'effectue au maximum en 4 petits groupes de 5 personnes au plus par groupe. D'autre part, ces groupes ne peuvent pas être mélangés. En outre, ces petits groupes doivent être les mêmes pendant toute la durée de l'application du concept de protection même si cela signifie que lors des absences ils se transformeront en groupes de 3 ou même de 2. Avec l'indication qu'il faut disposer d'un espace de 10 m² par personne est pris en considération que, selon l'importance de l'installation plus qu'un groupe de 5 peut s'entraîner simultanément. Sur un terrain de football ordinaire pour 11, comme déjà indiqué, jusqu'à 4 groupes. La règle des groupes à 5 est cependant à respecter.



Le gardien (h/f) peut-il prendre le ballon dans les mains ? Au sein du petit groupe, le ballon peut-il être touché avec les mains ?

Le gardien (h/f) peut prendre le ballon dans les mains pour autant qu'il porte des gants. Les autres joueurs et joueuses n'ont pas le droit de toucher le ballon des mains.

Entraîneurs (h/f) :

De combien de joueuses et joueurs ai-je le droit de m'occuper pendant une unité d'entraînement ?

Pendant une unité d'entraînement ne peuvent pas être plus de 20 personnes sur le terrain. La répartition entre joueurs / joueuses et entraîneurs (h/f) n'est pas fixée. Si l'entraîneur (h/f) n'est pas attribué de façon fixe à un groupe, l'entraîneur peut donner des instructions aux différents groupes sous observation de la distance sociale de 2 m et de l'éloigner du groupe

Infrastructures de restaurations :

Le restaurant de notre club-house peut-il ouvrir dès le 11 mai 2020 ?

Selon les dernières directives des autorités fédérales les infrastructures de restaurant peuvent à nouveau ouvrir dès le 11 mai 2020 sous condition de l'observations des règles hygiène et de distance sociale. C'est également valable pour les club-houses. Pour tous les fournisseurs de services gastronomique s'applique « le concept de protection pour la gastronomie sous COVID-19 ». Les mesures doivent être respectées par tous les établissements. Le concept de protection est disponible par le lien suivant : <https://www.gastrosuisse.ch/fileadmin/oeffentliche-dateien/branchenwissen-hotellerie-restauration-gastrosuisse/downloads/schutzkonzept-gast-gewerbe-covid-19-06052020.pdf>

Club-house :

Pouvons-nous à nouveau ouvrir les locaux de notre club-house ?

A l'exception des restaurants internes au club-house (voir infrastructures de restauration) tout reste fermé. Ceci est également valable pour les vestiaires, douches, salles de musculation, ainsi que tous les autres locaux dans les club-houses.

Sous quelles conditions les toilettes dans les club-houses et installations d'entraînement peuvent-elles être ouvertes ?

En conformité avec les règles d'hygiène les toilettes peuvent être ouvertes. L'accès et l'utilisation des toilettes doivent être réglés de façon que la distance sociale minimale de 2 m puisse être respectée. Ainsi, certaines installations doivent éventuellement être fermées. S'il y a une seule toilette sur le site, il faut la marquer comme neutre et non sexiste. L'exploitant veille à la disponibilité continue de savon liquide aux toilettes, que les mains puissent être essuyées après le lavage avec des serviettes jetables, qu'il y ait des poubelles à disposition et que celles-ci soient vidées quotidiennement. Les objets touchés et les mains sont à désinfecter après chaque utilisation. Les toilettes doivent être nettoyés tous les jours.



Sport d'élite / de performance majoritairement professionnelle :

Quels groupes appartiennent au sport d'élite dans le cadre du concept de protection ?

Dans le cadre des mesures d'assouplissement de la confédération pour le sport dès le 11 mai 2020 quelques incertitudes ont fait surface, à savoir qui exactement devait être attribué au sport d'élite et de performance. Cela a une importance considérable car dans le sport de compétition / performance on peut s'entraîner en groupes de plus de 5 personnes. En concertation avec l'OFSP, Swiss Olympic a défini les groupes suivants (hommes et femmes) à associer au sport de compétition / performance :

- Tous les membres des cadres nationaux,
- Toutes les joueuses et tous les joueurs des ligues les plus hautes (dans le football: Raiffeisen Super League ; NLA).
- D'autre part pour le football masculin et le hockey sur glace masculin également les joueurs de la deuxième ligue la plus haute (dans le football: Brack.ch Challenge League)
- Swiss Olympic Cardholder des catégories: or, argent, bronze, élite et talent Card National.

Quels assouplissements sont possibles dans le sport de performance ?

Dans le sport de performance s'appliquent des restrictions moins sévères pour les entraînements. Les groupes qui font partie du sport de compétition doivent se conformer aux dispositions du concept de protection.

De quoi faut-il tenir compte dans le sport d'élite ?

Les concepts de protection de la discipline sportive respective et du propriétaire des installations valent comme base pour les entraînements de sport d'élite. Les dispositions spéciales pour le sport d'élite sont uniquement valables pour les entraînements.

Autant que possible, il s'agit de se conformer aux mesures de protection de base (groupes de 5, distance de 2 mètres etc. – voir également le graphique « recommandation de protection Swiss Olympic »).

D'autre part, il faut prendre en considération les points suivants:

- S'entraîner toujours avec le même partenaire ou dans le même groupe. Ne pas mélanger les groupes et ne pas échanger les membres d'un groupe
- Limiter la durée de contact.
- Soigneusement se laver les mains avant et après l'entraînement.
- Loisirs: Maintenir la règle des distances et ne pas dépasser des groupements de 5 personnes au maximum.

Pour un entraînement lié aux performances peut être, si impérativement nécessaire :

- autorisé une adaptation de la taille du groupe,
- abandonnée la règle des 2 m de distance,
- autorisés des exercices avec contact corporel.

Quelles sont les conséquences si un membre du groupe d'entraînement est testé positif au coronavirus ?

Si dans un groupe d'entraînement quelqu'un est testé positif il y a le risque que le médecin cantonal décrète une quarantaine de 10 jours pour l'ensemble du groupe. Pour cette raison il est primordial que les entraînements dans le sport d'élite s'effectuent, pour autant que possible, par analogie du concept de protection du sport de base.

**Contrôle:****Qui contrôle la mise en œuvre du concept de protection ?**

Les clubs et exploitants des installations footballistiques sont responsables. Des contrôles par des instances cantonales et/ou communales sont possibles.

Futsal:**Quelles mesures de protection existent pour le football en salle ?**

A l'heure actuelle, aucun concept Futsal n'est disponible. Les clubs sont tenus d'appliquer par analogie les conditions du concept général de protection de l'ASF.

Beachsoccer:**Quelles mesures de protection existent pour le Beachsoccer ?**

A l'heure actuelle, aucun concept Beachsoccer n'est disponible. Les clubs sont tenus d'appliquer par analogie les conditions du concept général de protection de l'ASF.

Liens

Tous les concepts de protection approuvés des Associations sportives :

- <https://www.swissolympic.ch/ueber-swiss-olympic/news-medien/Fokus-Coronavirus.html?sessionid=03AD8015A1F56F65B473AB0CB76C61F6?tabId=5aba8887-faf5-4502-b5f8-702cd741ac75>

Association suisse des services des sports :

- http://www.assa-asss.ch/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=443:covid-19-faq&catid=23&lang=de&Itemid=215

BASPO : COVID-19 et sport :

- <https://www.baspo.admin.ch/de/aktuell/covid-19-sport.html>

Swiss Olympic : focus coronavirus :

- <https://www.swissolympic.ch/ueber-swiss-olympic/news-medien/Fokus-Coronavirus.html?tabId=9a2897f9-a895-4e29-9173-beebd467ba9e>